

## Exercice 2010 - Décision modificative n° 2

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Cette décision modificative n° 2 est d'un volume modeste sur le budget principal, + 2,6 M€ en mouvements réels, à comparer aux 202,9 M€ de propositions nouvelles votées au budget primitif et à la DM1, répartis entre 1,9 M€ en investissement et 0,7 M€ en fonctionnement.

Dans leur ensemble, les budgets annexes n'enregistrent que de faibles mouvements réels.

### I - Le budget principal

#### 1 - Section de fonctionnement

**Les mouvements réels proposés, respectivement de + 723 649 € en dépenses et de 727 324 € en recettes, sont détaillés ci-après.**

#### A. Les propositions en dépenses

⇒ + 377 088 € au chapitre 011 «charges à caractère général» dont notamment :

- + 150 000 € sur le compte 60612 «énergie et électricité», soit + 3,6 % des crédits déjà ouverts, pour tenir compte des hausses de tarifs récentes ;
- + 30 000 € sur le compte 60622 «carburants» qui tiennent compte là aussi de l'évolution des prix ;
- + 61 873 € à l'article 61522 «entretien et réparations bâtiments» correspondant à la réaffectation d'une indemnité de sinistre pour le toit du hangar à sel (CTM) ;
- + 34 400 € à l'article 6156 «entretien et réparations de biens mobiliers» ;
- + 21 176 € à l'article 6226 «honoraires» ;
- + 29 050 € au compte 6247 «transports collectifs» nécessaire pour le transport des élèves de l'école Champagne, sinistrée, à l'école de Trépillot ;
- + 19 919 € à l'article 6288 «autres services extérieurs» pour réaffectation de recettes supplémentaires pour les expositions réalisées par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ;
- + 30 670 € sur plusieurs lignes de moindre volume ;
- + 115 201 € au chapitre 012 «charges de personnel» dont 75 000 € pour renforcement des équipes de surveillants dans le cadre des activités périscolaires ;

⇒ + 25 500 € au chapitre 014 «atténuations de produits» pour reversement au Casino d'un trop perçu au titre du prélèvement sur les jeux casino, saison 2008-2009 ;

⇒ + 109 822 € au chapitre 65 «autres charges de gestion courante» correspondant pour l'essentiel à des subventions votées par le Conseil Municipal parmi lesquelles 30 000 € de subvention exceptionnelle au BRC FOOT pour la montée des féminines en D2, 33 000 € pour le concert Energie Jeunes et 5 000 € au titre de complément de financement d'une subvention exceptionnelle à l'association des créanciers franc-comtois de Sonorama ;

⇒ + 96 038 € au chapitre 67 «charges exceptionnelles» majoritairement consacrés à la régularisation de rattachements en recettes.

**B. Les propositions en recettes**

- ⇒ + 44 121 € au chapitre 73 «impôts et taxes» avec notamment :
- + 96 171 € de rôles supplémentaires sur les contributions directes ;
  - - 263 000 € au titre du prélèvement sur le produit des jeux de casino dont la dégradation se poursuit, accélérée depuis mai 2010 par une législation plus favorable aux casinos (abattements supplémentaires) ;
  - + 200 000 € de droits de mutation qui repartent à la hausse après une année 2009 très faible, mais sont encore loin de leur niveau d'avant la crise ;
- ⇒ + 110 323 € au chapitre 74 «dotations et participations» dont 50 000 € de participations de Pays Montbéliard Agglomération et de la Ville de Montbéliard dans le cadre de la création de l'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté et 31 000 € de subvention Europe Education Formation pour un projet avec Bistrita dans le cadre du projet COMENIUS ;
- ⇒ + 236 017 € au chapitre 75 «autres produits de gestion courante»
- + 67 973 € à l'article 757 «redevances des fermiers et concessionnaires» après encaissement du produit de la redevance variable versée par la SEM de la Citadelle au titre de l'exercice 2009 ;
  - + 168 044 € au compte 758 «produits divers» dont 170 000 € pour un remboursement par la sedD dans le cadre de l'opération ZAC Louise Michel ;
- ⇒ + 329 475 € au chapitre 77 «produits exceptionnels» dont :
- + 79 825 € à l'article 7718 pour régularisation de dépenses rattachées ;
  - + 249 650 € au compte 7788 au titre notamment d'indemnités de sinistres, la principale (162 045 €) correspondant au premier versement de l'indemnité de sinistre après l'incendie de l'école maternelle Champagne de novembre 2009 ;
- ⇒ + 7 388 € aux chapitres 013 et 70 correspondants à divers ajustements mineurs.

**2 - Section d'investissement**

**Sur la section d'investissement du budget principal, la présente décision modificative porte sur un montant de 1,9 M€.**

**A) Principales inscriptions en dépenses :**

▪ Cette décision modificative permet tout d'abord d'effectuer des ajustements de crédits permettant de prendre en charge des dépenses imprévues au moment du vote du budget 2010. Il s'agit notamment de sécuriser et protéger le site de la Caserne Vauban (145 000 €) avant les aménagements qui transformeront cet espace en un nouveau quartier respectueux de l'environnement et privilégiant le développement durable, de préempter le Garage SUBIGER rue Oudet, dans le cadre de l'opération de restructuration de «l'îlot Pompiers» (286 000 €), de réaliser des travaux afin de sécuriser certains espaces publics de quartiers sensibles (35 000 €), de procéder à un diagnostic complémentaire portant sur la stabilité des berges existantes (60 000 €) suite au dossier loi sur l'eau déposé dans le cadre du projet de mur anti-crue dans la Boucle.

▪ Par ailleurs, il est proposé de verser des subventions d'équipement à l'Association EMMAUS, d'une part pour son projet d'extension sur le site de la Bergerie (200 000 €), et à l'Association VELOCAMPUS, d'autre part pour l'achat de vélos mis à disposition des étudiants (9 000 €), conformément aux délibérations du présent Conseil Municipal. De même, concernant les travaux effectués sur le parvis du Collège Voltaire et la liaison Planoise - Hauts du Chazal, les aides perçues par la Ville des partenaires sont reversées à la sedD sous forme de subventions d'équipement (503 452 €) et viendront en déduction des participations Ville sur les rachats d'ouvrage à la sedD, dans le cadre de l'opération globale d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal.

▪ Enfin, compte tenu de l'avancement de l'opération de construction d'une station carburant au Centre Technique Municipal, les crédits, initialement prévus pour 2011, sont inscrits dès cette année par anticipation (62 000 €).

▪ Cette décision modificative est également l'occasion de réaliser des transferts de crédits entre chapitres, à hauteur de 212 256 € en investissement. Les transferts correspondent à des changements de chapitre budgétaire, notamment entre le 20 (études), 21 (acquisitions, matériels) et le 23 (travaux), qui doivent être autorisés par délibération. Ils sont neutres en termes d'équilibre budgétaire. Les principaux transferts concernent la fin des travaux de requalification de la Grande Rue (62 000 € transférés sur le compte 23), des aménagements à effectuer sur le pont De Gaulle (43 957 € transférés sur le compte 23), la mise en place d'un jalonnement «Centre-Ville historique» sur les grands axes routiers (40 000 € transférés sur le compte 21) dans le cadre du Schéma de Développement Touristique adopté par le Conseil Municipal du 22 mars 2010.

## **B) Principales inscriptions en recettes**

▪ La décision modificative prévoit l'ajustement de la prévision budgétaire du FCTVA (300 000 €) suite à la forte consommation des investissements 2009, de la TLE (100 000 €), de la taxe sur les terrains devenus constructibles (185 950 €) et des amendes de police suite à notification (106 601 €).

▪ Il est proposé l'inscription de subventions notifiées à la Ville (compte 13). Ces subventions n'avaient pu être prévues au Budget Primitif car l'encaissement sur 2010 était incertain ou la notification non connue au moment du vote du budget, qui doit être basé sur des recettes sincères. Parmi les principales subventions inscrites figurent ainsi des subventions du Département du Doubs à hauteur de 392 989 € (concernant la couverture de la tribune Est du stade Léo Lagrange : 277 989 € et les aménagements des espaces publics de la SMAC : 115 000 €), des recettes provenant de la Région de Franche-Comté pour 153 627 €, de la DRAC pour 32 000 € et du Grand Besançon pour 123 769 € (essentiellement des subventions obtenues dans le cadre des travaux de restauration de la Citadelle Vauban). Il convient enfin d'inscrire une subvention notifiée par l'ANRU pour l'aménagement d'un terrain de sports-loisirs à Planoise (rues Malines-Brabant-Bruxelles) pour 102 000 €.

## **II - Les budgets annexes**

18 412 € sont inscrits en mouvements d'ordre, équilibrés en recettes et en dépenses entre sections pour régularisation d'amortissements sur le budget Forêts (12 814 €) et sur le budget SSADPA (5 598 €).

### **1) Les dépenses réelles**

Tous budgets et toutes sections confondus, elles ne s'élèvent qu'à 14 157 € et concernent quelques ajustements mineurs sur les budgets Forêts et SSADPA.

### **2) Les recettes réelles**

Tous budgets et toutes sections confondus, elles représentent - 25 843 €.

Le principal mouvement (- 44 545 €) fait suite à l'ajustement de crédits du budget SSADPA décidé par l'Agence Régionale de Santé. Ce solde négatif sera régularisé au Compte Administratif 2010 par ponction sur la réserve de compensation disponible fin 2009 (58 640,16 €).

**Propositions**

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2010 par chapitre et par nature de manière globale.

Il est également proposé d'autoriser le reversement à la sedD des subventions perçues par la Ville en provenance du Département du Doubs et de l'ANRU, à hauteur de 503 452 € sur le chapitre 204.824.2042.94034.30300, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 500 € à l'Association des créanciers franc-comtois de Sonorama.

## Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section de fonctionnement

Chap.	Libellés	Budget principal	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
011	Charges à caractère général	377 088,00		- 3 066,00			- 50 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	115 201,00					50 000,00
014	Atténuations de produits	25 500,00					
65	Autres charges de gestion courante	109 822,00					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus						
	<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>627 611,00</b>		<b>- 3 066,00</b>			
66	Charges financières			3 066,00			
67	Charges exceptionnelles	96 038,00					
68	Dotations aux provisions						
022	Dépenses imprévues						
M22	SSADPA				- 4 545,00		
	<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>723 649,00</b>			<b>- 4 545,00</b>		
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>						
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	3 675,00				12 814,00	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'expl.</i>						
M22	SSADPA				5 598,00		
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 675,00</b>			<b>5 598,00</b>	<b>12 814,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>727 324,00</b>			<b>1 053,00</b>	<b>12 814,00</b>	
D 002	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N - 1						
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>727 324,00</b>			<b>1 053,00</b>	<b>12 814,00</b>	

## Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section de fonctionnement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Assainissement	Chauffage urbain	SSADPA	Zones d'activités	Archéologie Préventive
013	Atténuations de charges	2 868,00					
70	Produits des services, du domaine et ventes	4 520,00	- 12 250,00			12 814,00	
73	Impôts et taxes	44 121,00					
74	Dotations et participations	110 323,00	12 250,00				
75	Autres produits de gestion courante	236 017,00					
	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>397 849,00</b>				<b>12 814,00</b>	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels	329 475,00					
78	Reprises sur provisions						
M22	SSADPA				- 44 545,00		
	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>727 324,00</b>			<b>- 44 545,00</b>	<b>12 814,00</b>	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.						
M22	SSADPA						
	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>727 324,00</b>			<b>- 44 545,00</b>	<b>12 814,00</b>	
R 002	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N - 1						
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>727 324,00</b>			<b>- 44 545,00</b>	<b>12 814,00</b>	
	<b>RESULTAT SECTION</b>				<b>- 45 598,00</b>		

## Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section d'investissement

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Archeologie Préventive
20	Immobilisations incorporelles	1 300,00		36 000,00			6 300,00
204	Subventions d'équipement	736 175,00					
21	Immobilisations corporelles	422 704,00	- 150 000,00	54 000,00	5 888,00	12 814,00	- 6 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	585 456,00	150 000,00	- 90 000,00			
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 745 635,00</b>			<b>5 888,00</b>	<b>12 814,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement	20 000,00					
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Compte de liaison : affectation à ...						
26	Particip., créances rattachées à des particip.	101 112,00					
27	Autres immobilisations financières	3 675,00					
020	Dépenses imprévues						
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>124 787,00</b>					
	<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 870 422,00</b>			<b>5 888,00</b>	<b>12 814,00</b>	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)						
041	Opérations patrimoniales	77 414,00					
M22	SSADPA						
	<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>77 414,00</b>					
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 947 836,00</b>			<b>5 888,00</b>	<b>12 814,00</b>	
D 001	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N - 1						

## Balance de la décision modificative n° 2 - Budget général - Section d'investissement (suite)

Chap.	Libellés	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	Archéologie Préventive
13	Subventions d'investissement	1 309 664,00		6 500,00			
16	Emprunts et dettes assimilées			- 6 500,00			
024	Produits cessions immobilisations						
20	Immobilisations incorporelles						
204	Subventions d'équipement						
21	Immobilisations corporelles	27 409,00					
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	92 596,00					
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>1 429 669,00</b>					
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	400 000,00			5 888,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés						
18	Compte de liaison : affectation à ...						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières	37 078,00					
	<b>Total recettes financières</b>	<b>437 078,00</b>			<b>5 888,00</b>		
	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 866 747,00</b>			<b>5 888,00</b>		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>						
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	3 675,00				12 814,00	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	77 414,00					
M22	SSADPA				5 598,00		
	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>81 089,00</b>			<b>5 598,00</b>	<b>12 814,00</b>	
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 947 836,00</b>			<b>11 486,00</b>	<b>12 814,00</b>	
R 001	Résultat reporté						
	Restes à réaliser N - 1						
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 947 836,00</b>			<b>11 486,00</b>	<b>12 814,00</b>	
	<b>RESULTAT SECTION</b>				<b>5 598,00</b>		

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** La décision modificative n° 2 de l'exercice 2010 que vous nous proposez d'adopter prévoit une nouvelle envolée des dépenses d'énergie de l'ordre de 150 000 € au lieu de la baisse annoncée dans le budget primitif. Après être passé de 4,2 M€ en 2008 à 4,460 M€ en 2009 soit une augmentation de 6 %, comment expliquer l'évolution constante de ce poste au sein d'une ville comme la nôtre qui se veut verte ? Loin d'être dans une dynamique d'économie d'énergie, la facture ne cesse de progresser. Nous payons 4,4 M€ en 2010 contre 4,2 M€ en 2008. Une politique de développement durable exigeante et ambitieuse peut-elle se satisfaire des intentions de la communication ou de l'affichage ? Vous appuyez-vous suffisamment sur les élus Verts, fort compétents, que vous avez la chance d'avoir au sein de la majorité municipale ? Des répercussions environnementales et financières palpables et des résultats concrets doivent être exigés. L'absence d'efficacité dans la politique de maîtrise de nos dépenses d'énergie continuera-t-elle longtemps encore à contribuer à la hausse de la fiscalité qui pèse sur les ménages bisonnins ? Dans ces conditions, pensez-vous que la Ville de Besançon donne un bon exemple aux ménages auxquels nous proposons de s'engager en faveur des économies d'énergie, à travers des opérations telles que «Familles actives pour le climat» ? A ce propos, Monsieur le Maire, vous avez signé, en février 2009 la convention européenne des Maires par laquelle vous vous êtes engagé à atteindre les objectifs du pacte énergie climat de 2020 qui impliquent de réduire de 20 % des consommations d'énergie, d'assurer au moins 20 % de consommation d'énergie par les énergies renouvelables. Pouvez-vous nous fournir un bilan d'étape suite à cette signature ?

**M. LE MAIRE :** Tout d'abord je vais vous dire que la Ville de Besançon, Benoît CYPRIANI pourra vous donner quelques compléments d'information, se veut effectivement, vous l'avez signalé, exemplaire en matière de développement durable mais il faut comparer ce qui est comparable. Ainsi l'année 2010 est une année très froide, ça ne vous a certainement pas échappé et au mois de juillet, suite à la privatisation de Gaz de France avec GDF SUEZ, un coup quand même sérieux a été donné aux tarifs et je crois que même si on est attentif chez soi, dans sa propre maison, dans son propre foyer, à la consommation d'énergie, ce qui est le cas, je suis sûr que chacun d'entre nous a pu constater des augmentations très importantes. Regardez de combien a augmenté le gaz ces dernières années, de combien ont augmenté les énergies. Cela dit, nous sommes toujours plus vigilants. J'ai signé la convention des Maires, nous avons un Agenda 21, nous sommes en train de mettre en place un Plan Climat Energie Territorial, nous respecterons le 3 x 20. Notre objectif c'est même d'aller plus loin et ce qui se passe entre autres avec l'opération «les familles actives» est un bon exemple. Nous sommes cités au niveau national pour notre politique en matière d'énergie par quelqu'un qui est assez spécialisé en la matière puisqu'il s'agit de l'ADEME, avec le label Cit'Ergie. En matière d'éclairage, nous avons contracté un emprunt spécial énergie et nous avons changé 2 000 lanternes, nous allons continuer. Nous sommes exemplaires. Là nous sommes victimes d'un froid plus rigoureux, bien sûr, et aussi effectivement d'une augmentation très très forte du coût de l'énergie, liée en fait aux besoins de dividendes d'un grand groupe international, mais nous allons continuer. Benoît tu peux peut-être faire le point sur ce que l'on fait et l'on fait beaucoup de choses.

**M. Benoît CYPRIANI :** D'abord je suis tout à fait content que la question de l'énergie vienne en conseil municipal. Je vous remercie de poser cette question. Je pense que ça vaudrait la peine de faire chaque année un bilan énergie de nos consommations. On en avait fait un en 2007, dont on avait parlé en 2008. J'ai les éléments sur 2008 mais je n'ai pas encore ceux de 2009, c'est un travail toujours un peu compliqué car lorsqu'on fait des évolutions, il faut voir aussi à périmètre constant, etc. Concernant les augmentations d'énergie et les augmentations des tarifs, en 2008 il y avait eu une augmentation qui était proche de 13 %, entre 13 et 20 % de l'électricité parce qu'il y avait eu une augmentation du coût électrique du kWh mais aussi une augmentation sur les abonnements pour les tarifs professionnels. Donc ce sont quand même des augmentations très importantes. En août 2010 on a eu des augmentations entre 4 et 6 % en fonction des abonnements. Donc tout cela fait qu'on dépense toujours plus d'argent même si on consomme moins. Entre 2005 et 2008 on a diminué notre consommation de 8 %. On a un objectif de 20 % pour 2020, on a déjà diminué de 8 %, ce qui n'empêche que les coûts ont augmenté parce que les tarifs augmentent. Et en terme de gaz à effet de serre, on a diminué de 11,5 % notre consommation, donc on est «dans les clous» concernant la convention des Maires, il faut poursuivre notre effort, c'est sûr. En terme d'énergies renouvelables, on est en gros à 6 % avec les projets concernant les chaufferies bois qui sont en cours d'étude ou qui sont en prévision, on pense arriver assez rapidement autour de 15 - 20 %. Donc on

tient correctement notre ligne mais en ce qui concerne le coût, on ne peut pas s'engager à ce qu'il diminue, malheureusement, avec toute la libéralisation de l'énergie, avec toutes les questions qui se posent sur les réserves énergétiques, la spéculation existe, il y a donc les effets de la libéralisation qui, contrairement à ce que certains pouvaient penser, amènent à des hausses plutôt qu'à des diminutions. Et si nous n'avions pas fait toutes ces économies d'énergie, on paierait encore plus cher que les 150 000 € mentionnés dans la Décision Modificative.

**M. LE MAIRE :** Merci Benoît. Ce que tu viens de dire est important, 8 % d'énergie en moins et nous allons continuer. Je rappelle que l'opération lampadaires, lanternes va être payée uniquement par l'emprunt d'un million d'euros financé par les économies d'énergie. Donc nous n'avons pas, nous, que des discours par rapport à cela. Simplement nous allons dans cette direction et vous savez que par rapport aux années 1980, on a fait 85 000 € d'économies. Nous regardons beaucoup de choses, les horaires d'allumage, d'extinction des feux, d'allumage des éclairages, nous regardons tout cela. Donc c'est vrai et nous sommes cités très très souvent, entre autres par l'ADEME qui vient régulièrement chez nous et qui nous félicite pour ce que nous faisons dans ce domaine-là, dans le domaine des déchets aussi et dans beaucoup d'autres aussi.

**M. Pascal BONNET :** Il est question, dans la DM2, de l'acquisition d'un terrain dans le secteur que vous appelez «l'îlot Pompiers» et c'est un secteur qui est stratégique sur l'axe économique centre-ville - Viotte, entre la Cité Universitaire et le CLA. Je crois d'ailleurs qu'au dernier SCOT il a été relevé comme élément stratégique. Je voudrais savoir, à l'heure actuelle, ce qu'on envisage sur ce secteur-là. Est-ce qu'on a des idées précises sur ce qu'on veut y faire ?

**M. LE MAIRE :** Michel LOYAT peut répondre s'il le souhaite, des études sont lancées par la Direction de l'Urbanisme pour effectivement pouvoir réutiliser, dans les années à venir et le plus rapidement possible ce secteur qui, vous l'avez dit, est totalement stratégique en matière de logements, d'activités et de tertiaire. Des réflexions sont en cours, j'ai déjà vu des premières esquisses, nous réfléchissons déjà bien mais il faut déjà que les pompiers ne soient pas encore partis.

**M. Michel LOYAT :** Il y a effectivement des premières réflexions sur l'ensemble de l'îlot, y compris sur des propriétés qui aujourd'hui sont des propriétés privées. Sinon, à court terme, l'espace proprement dit de la Caserne des Pompiers sera utilisé en lien avec les travaux du tramway. C'est une opportunité qui permettra de ne pas avoir un espace inoccupé pendant ces quelques années et aussi de consolider le projet au-delà des travaux du tramway.

**M. LE MAIRE :** Une réflexion est donc en cours sur l'ensemble de ce que l'on appelle «l'îlot Pompiers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme M. JEANNIN, Mme GELIN, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. OMOURI, M. SASSARD, M. GIRERD - 2 abstentions du Groupe MODEM : M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :  
Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 50  
Nombre de procurations de vote : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :  
Pour : 45  
Contre : 8  
Abstentions : 2

Convocation du 22 septembre 2010.

Récépissé préfectoral du 7 octobre 2010.